

NO. 1

**RAPPORT DE CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'ÉCOLES PRIMAIRES (PHASE 2)
AU BURKINA FASO**

Septembre 1997

JICA LIBRARY



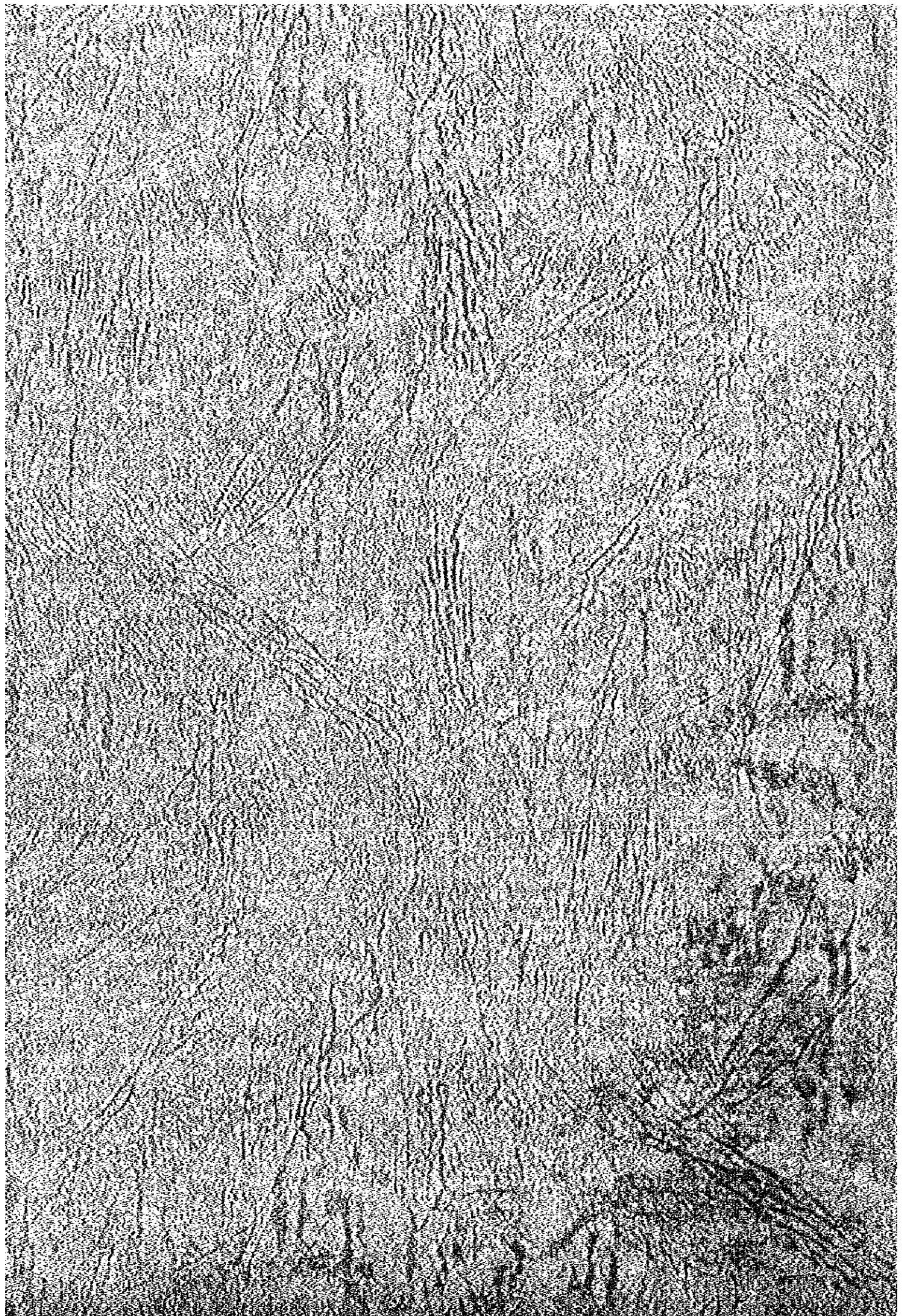
J 1141376121

Agence Japonaise de Coopération Internationale
Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd

GR(T)

GR(3)

97-169



**RAPPORT DE CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'ÉCOLES PRIMAIRES (PHASE 2)
AU BURKINA FASO**

Septembre 1997

**Agence Japonaise de Coopération Internationale
Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.**



1141376 (2)

AVANT-PROPOS

En réponse à la requête du Gouvernement du Burkina Faso, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter par l'entremise de son Agence japonaise de coopération internationale (JICA) une étude du concept de base pour le Projet de construction d'écoles primaires (Phase 2) au Burkina Faso.

Du 29 mars au 10 mai 1997, JICA a envoyé au Burkina Faso une mission.

Après un échange de vues avec les autorités concernées du Gouvernement du Burkina Faso, la mission a effectué des études sur le site du projet. Au retour de la mission au Japon, l'étude a été approfondie et un concept de base a été préparé. Afin de discuter du contenu du concept de base, une autre mission a été envoyée au Burkina Faso. Par la suite, le rapport ci-joint a été complété.

Je suis heureux de remettre ce rapport et je souhaite qu'il contribue à la promotion du projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

En terminant, je tiens à exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement du Burkina Faso pour leur coopération avec les membres de la mission.

Septembre 1997



Kimio Fujita
Président,
Agence japonaise de
coopération
international



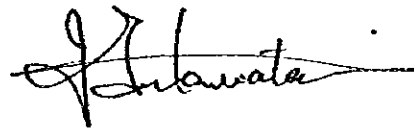
Septembre 1997

Objet: Lettre de présentation

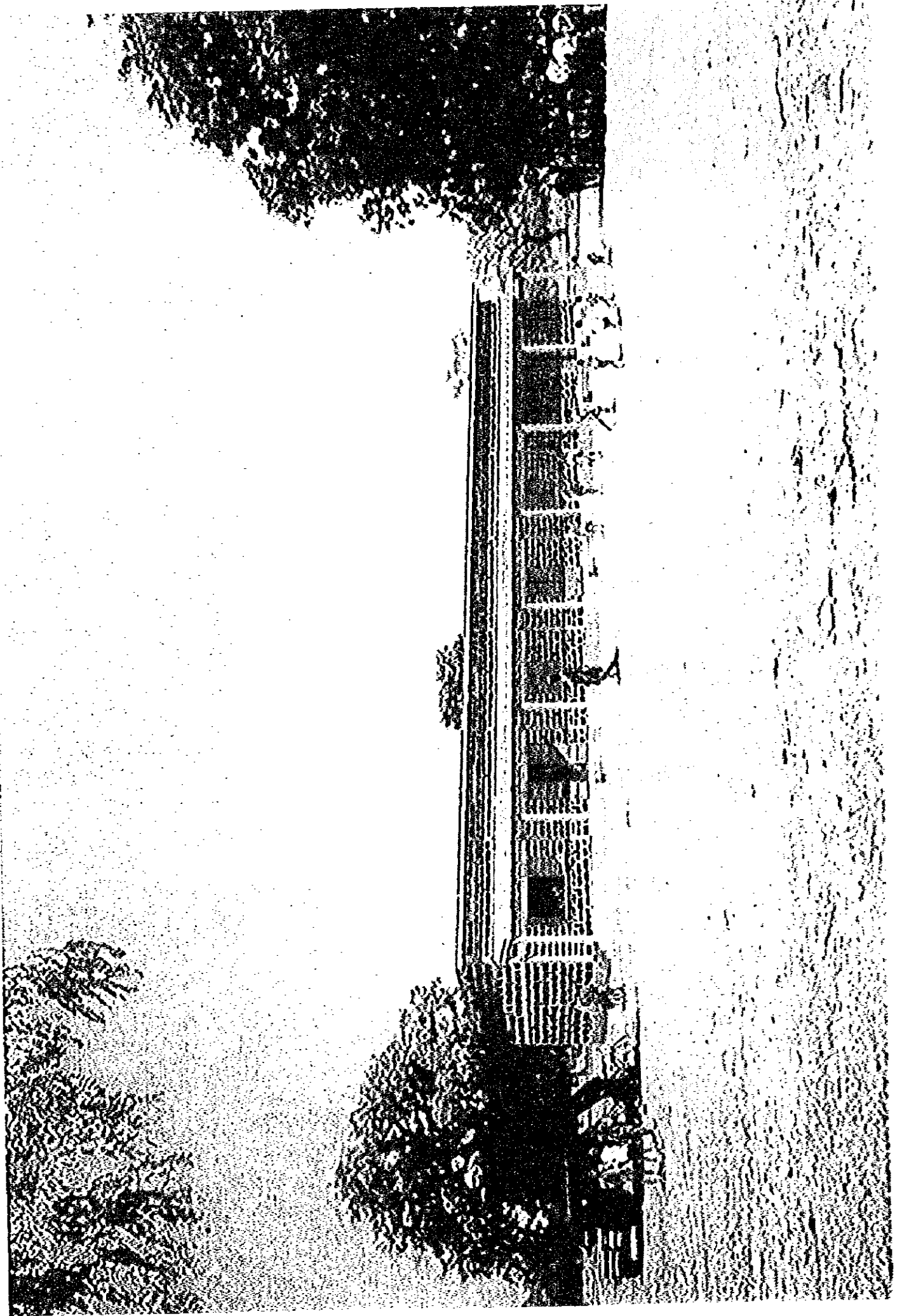
Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport de l'étude du concept de base pour le projet de construction d'écoles primaires (Phase 2) au Burkina Faso.

Cette étude a été réalisée par Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd., du 14 mars au 30 septembre 1997 sur la base du contrat signé avec votre agence. Lors de cette étude nous avons tenu pleinement compte de la situation actuelle au Burkina Faso, pour étudier la pertinence du projet susmentionné et établir le concept de projet le mieux adapté au cadre de la coopération financière sous forme de don du Japon.

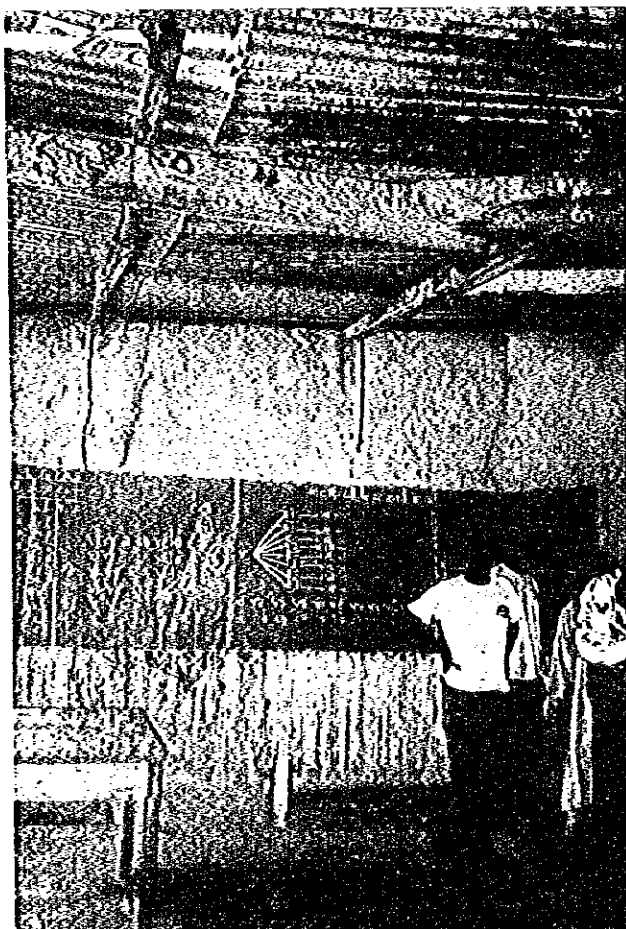
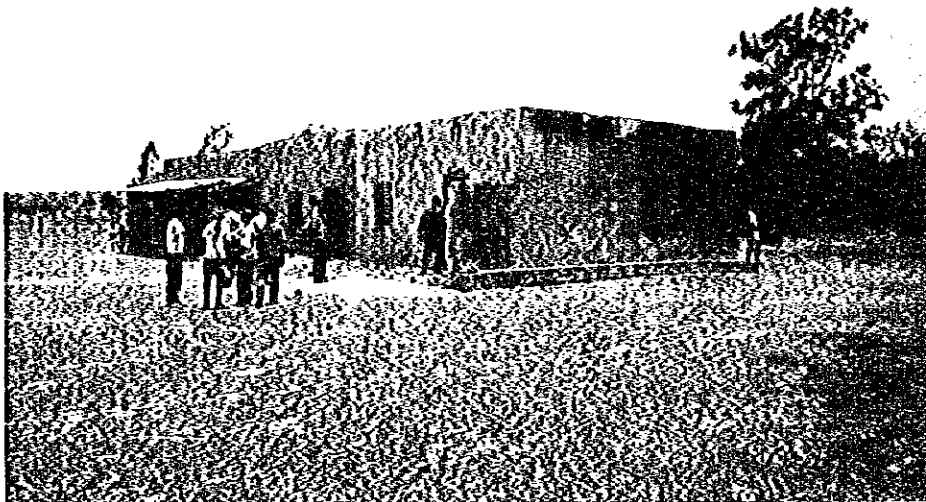
En espérant que ce rapport vous sera utile pour la promotion de ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.



Isao Fukuwatari
Chef des ingénieurs- conseils,
Équipe de l'étude du concept de
base pour le projet de construction
d'écoles primaires (Phase 2) au
Burkina Faso
Fukuwatari & Architectural
Consultants Ltd

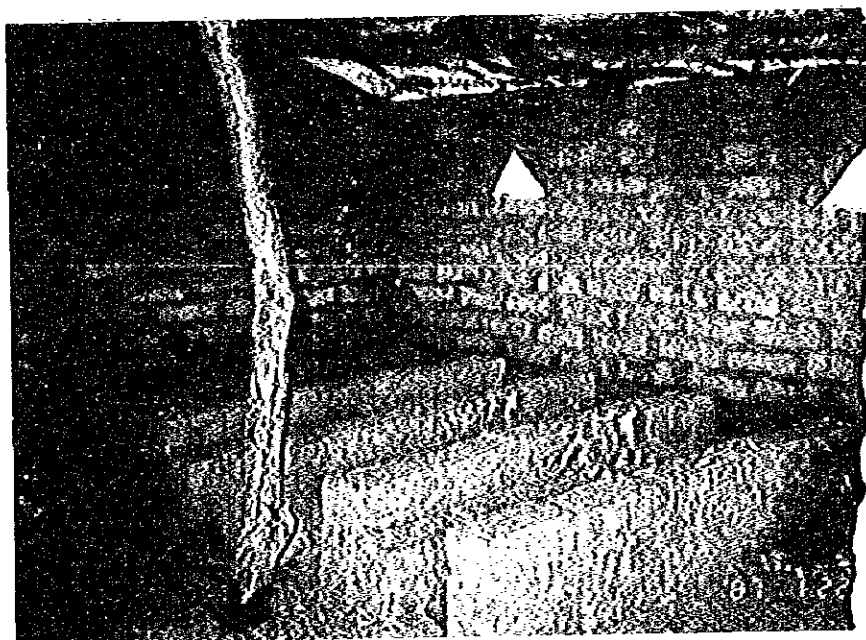


Bâtiment de salle de classe à réhabiliter



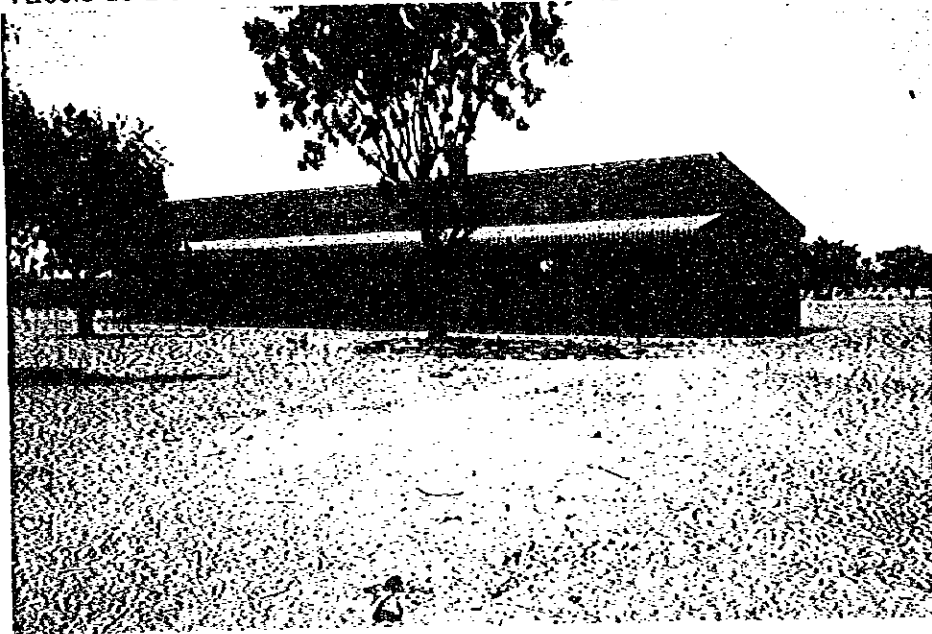
l'École de ORPOUNE
(BOUGRIBA)
construit à 1992

Bâtiment de salle de classe à réhabiliter

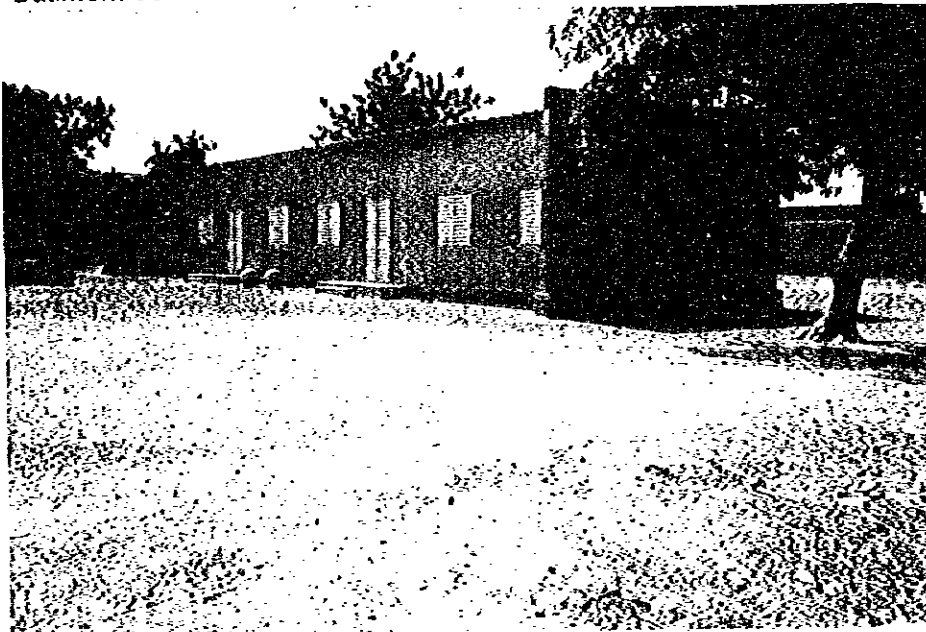


l'École de GNANGLA (PASSORE)
construit à 1996

Bâtiment construit par le Projet Phase 1: DOULOUGOU (BAZEGA)
l'École de DOULOUGOU (BAZEGA)



Bâtiment de salle de classe construit par PE-IV (OUAGADOUGOU)



Logement de maître construit par PE-IV (OUAGADOUGOU)



Légende

Les sigles utilisés dans le présent rapport sont suivants.

BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
FED	Fonds Européen de Développement
MAF	Ministère des Affaires Étrangères
MEBA	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DEP	Direction des Études et de la Planification
DEPEBA	Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
MTPHU	Ministère du Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme
UNDP	United Nations Development Programme
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNICEF	United Nations Children's Fund
USAID	United States Agency for International Development
Projet Phase 1	Projet de construction d'écoles primaires (Phase 1)
Projet Phase 2	Projet de construction d'écoles primaires (Phase 2)

Sommaire

Sommaire

Le Burkina Faso en Afrique Occidentale, qui a un territoire de 274 mille km² et compte environ 10,4 millions d'habitants (estimation de 1995), se situe dans la zone du Sahel et n'a aucun débouché sur la mer. C'est une zone de savane plate recouverte de latérite légèrement ondulée; la majeure partie du pays est soumise à un climat tropical de type soudanais, sauf le Nord soumis à un climat sahélien. Près de 90% des habitants pratiquent l'agriculture, et le secteur primaire représente 38% du PNB (1995).

Le Burkina Faso considère l'extension de l'enseignement de base comme la question la plus importante pour le pays, et les dépenses ordinaires concernant le secteur de l'enseignement se sont élevées à 17,3% des dépenses ordinaires de l'État de 1992 à 1995. Quant au programme d'investissement public 1996, le montant programmé des projets nationaux du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) correspond à environ 10% du montant total de l'État et celui des projets du noyau sûr du MEBA à environ 4% du montant total du noyau sûr, comme écrit dans "Programme d'investissements publics 1996-1998".

Si l'on considère la situation dans le domaine de l'enseignement de base, le nombre des enseignants recrutés par le Gouvernement Burkinabè est passé de 2.050 à 3.756 entre 1990/91 et 1993/94, le nombre de salles de classe de 8.603 à 10.273, et le taux de scolarisation de 29,98 à 33,8%; mais il reste toujours faible par rapport au taux de scolarisation d'environ 50% dans les autres pays d'Afrique subsaharienne. Les raisons de ce taux de scolarisation faible sont des causes dues au contexte social, telles que le besoin de la force de travail des enfants, la capacité de prise en charge des frais de scolarité par les parents, etc., et surtout l'insuffisance des établissements scolaires découlant de l'insuffisance du budget pour l'enseignement.

Le Plan décennal de développement de l'enseignement (1998-2007) actuellement en cours d'élaboration, vise à porter le taux de scolarisation primaire actuellement de 40% à 70% en l'an 2007, et met l'accent sur la formation des enseignants et la

construction d'écoles pour augmenter l'accès à l'éducation. On considère que la construction de 12.000 nouvelles salles de classe est nécessaire pour atteindre cet objectif, c'est-à-dire les besoins de construction de salles sont importants. Simultanément, dans les écoles existantes, il existe beaucoup de salles de classe en banco (briques séchées au soleil) et en paille à longévité réduite, construites par les habitants, et la réhabilitation de ces écoles dangereuses dont les structures sont obsolètes est urgent. De plus, il a été reconnu qu'avec l'augmentation du nombre de salles de classe dans les zones rurales, la construction de logements de maître était aussi indispensable pour s'assurer des maîtres compétents, nécessaires pour améliorer la qualité de l'enseignement prodigué.

Vu cette situation, le Burkina Faso fait de la construction de salles de classe primaires une question urgente pour le développement de l'enseignement, et divers organismes d'aide l'assistent dans ce but; des écoles primaires sont construites dans le cadre du Projet Éducation IV (PE-IV) dont le collaborateur principal est la Banque Mondiale (1992-1997, le financement est prévu jusqu'en 1998), des écoles satellite visant principalement l'augmentation de la scolarisation des filles sont réalisées avec une subvention de l'UNICEF, etc., et l'Union Européenne, la Banque Islamique de Développement, etc., financent la construction d'écoles primaires. Beaucoup d'ONG s'occupent aussi de la construction d'écoles primaires, par exemple Plan International qui construit des écoles et forme des maîtres dans 5 provinces. Mais tout cela ne permet pas de faire face aux besoins en éducation qui ont rapidement augmenté.

Le Gouvernement Japonais a réalisé un Projet de construction d'écoles primaires dans le cadre d'une Coopération financière non-remboursable d'un montant de 625 millions de yens en 1995, pour soutenir le développement de l'enseignement de base au Burkina Faso, et a construit 79 salles de classe dans 31 écoles de 5 provinces. La construction de ces écoles a été achevée au mois de mars 1997, et ce projet (Projet Phase 1) a été hautement apprécié par le Gouvernement Burkinabè, les habitants et les autres organismes concernés. Pour la suite de ce Projet Phase 1, le Burkina Faso a présenté au Gouvernement Japonais une requête du fonds nécessaire à la construction de salles de classe d'écoles primaires, de logements de maître, de

latrines, et de forages dans la zone élargie à 10 provinces, ainsi qu'à la fourniture d'équipements de salles de classe tels que les tables-bancs dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable (Projet Phase 2).

En réponse, le Gouvernement Japonais a décidé l'exécution d'une étude du concept de base, et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a délégué sur place du 29 mars au 10 mai 1997 une mission d'étude du concept de base, dont les membres ont eu des entretiens avec les responsables du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) et ceux des 10 provinces objets de l'étude (Oubritenga, Passoré Sanguié, Sourou, Yatenga, Bazéga, Bougouriba, Boulkiemdé, Houet, Kossi: utilisant les dénominations de provinces et les domaines des 30 provinces d'avant le redécoupage administratif opéré à l'automne 1996), ont confirmé le contexte et la teneur du projet, collecté des documents et effectué une reconnaissance sur les sites. De retour au Japon, ils ont étudié la teneur et la pertinence du Projet Phase 2 ainsi que l'effet de l'aide sur la base des résultats de l'étude sur place, et établi un concept de base pour la définition de la portée adaptée des installations et des équipements les plus appropriés, et rédigé un abrégé du concept de base. La JICA a délégué au Burkina Faso une mission d'explication du concept de base du 29 juillet au 10 août 1997, un accord de base a été atteint avec le Gouvernement Burkinabè suite aux discussions sur place, et le présent Rapport de l'étude du concept de base a été compilé.

Le présent Projet Phase 2 vise à améliorer le cadre d'étude et à contribuer au développement des ressources humaines par la réhabilitation et la normalisation de salles de classe dans 77 écoles primaires et la fourniture des équipements éducatifs de base dans 10 provinces où le nombre des élèves est plus important que le nombre de places dans les établissements scolaires et où l'on prévoit une amélioration du taux de scolarisation à la suite à l'aménagement des installations. Ce Projet Phase 2 comprend également la fourniture de matériaux pour la construction de logements de maîtres avec la participation des habitants, afin d'assurer le recrutement de maître de qualité.

Les écoles objets du projet ont été sélectionnées en jugeant de la pertinence de la normalisation ou de la réhabilitation sur la base de l'état actuel des installations (degré de vétusté et de danger), de l'équilibre entre le nombre de classes et de salles de classe, et du nombre d'élèves par classe. La teneur du projet sera adaptée à l'état de chaque école concernée, une salle des maîtres et un magasin seront prévus dans chaque école et un bâtiment latrines pour trois salles. Le Projet Phase 2 concret pour chaque bâtiment sera discuté avec la partie burkinabè, puis étudié, et les améliorations nécessaires seront apportées sur la base de la conception des écoles primaires construites dans le cadre du Projet Phase 1 en 1995.

Pour les logements de maîtres, compte tenu de la conception standard du projet financé par la Banque Mondiale, la fourniture du ciment, et des armatures en fer, etc., difficilement disponibles pour les habitants, a été décidée parmi les matériaux nécessaires à la construction. 42 sites ont été sélectionnés pour la construction de logements de maîtres parmi les sites de construction d'écoles du projet, sur la base de l'expérience de la construction de la communauté locale et de l'efficacité de la supervision des travaux, etc., et le nombre de logements à construire a été calculé à 102.

Sur la base des discussions entre les membres de la mission d'explication du concept de base et la partie burkinabè concernant le projet de logements de maîtres, les deux parties se sont accordées pour que la partie japonaise fournisse les matériaux nécessaires à la construction, assure leur transport jusqu'aux sites, et apporte son soutien pour les techniques de conception et de supervision, à condition que la construction soit faite par les habitants, et que la Direction des Études et de la Planification (DEP) sous tutelle du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) crée un organisme dans son sein qui conclura des contrats de construction avec les habitants, et supervisera l'exécution de la construction.

Voici le détail des installations et matériaux concernés

<Aperçu des établissements concernés par province>

	Province	Nbre d'écoles	Construction					Fourniture de matériaux	
			Nbre de salles de classe			Nbre de bâtiments	Nbre de latrines	Nbre de logements de maître* (Stade 2)	
			Réhabilitation	Normalisation	Total				
Stade 1	Oubritenga	5	18	3	21	7	7	6	
	Passoré	8	16	9	25	9	8	7	
	Sanguié	13	23	22	45	15	15	11	
	Sourou	8	18	9	27	9	9	11	
	Yatenga	8	17	5	22	8	8	12	
	Total Stade 1	42	92	48	140	48	47	-	
Stade 2	Bazéga	8	5	18	23	9	9	14	
	Bougouriba	8	11	19	30	10	10	10	
	Boulkiemdé	8	9	15	24	9	8	13	
	Houet	7	14	16	30	10	10	11	
	Kossi	4	10	2	12	4	4	4	
	Total Stade 2	35	49	70	119	42	41	102	
Total	77	141	118	259	90	88	102		

*Tous les matériaux pour les logements des maîtres seront fournis pendant la Stade 2.

<Teneur des installations>

Types de bâtiment	Par bâtiment Surface de plancher totale (m ²)	Stade 1		Stade 2		Total	
		Nbre de bâtiments	Surface de plancher totale (m ²)	Nbre de bâtiments	Surface de plancher totale (m ²)	Nbre de bâtiments	Surface de plancher totale (m ²)
2 salles seulement	153.00	1	153	1	153	2	306
2 salles, salle des maîtres, magasin	191.25	3	574	6	1,148	9	1,721
3 salles seulement	229.50	5	1,148	6	1,377	11	2,525
3 salles, salle des maîtres, magasin	267.75	39	10,442	29	7,765	68	18,207
Total Salles de classe	-	48	12,317	42	10,442	90	22,759
Latrines	9.36	47	440	41	384	88	824
Total	-	-	12,766	-	10,826	-	23,582

<Teneur du matériaux>

Équipements éducatifs	Tables et chaise pour le maître	1 lot/salle
	Tables-bancs pour les élèves	30lots/salle
	Armoire	1 lot/salle
	Table et chaise pour la salle des maîtres	1 lot/école
Matériaux pour les logements des maître (tous pendant la Stade 2)	Ciment, Bois de coffrage, Latérite taillée, Armature, Charpente métallique, Tôle en aluminium pour le toit, Persienne en acier, Porte plane en bois	

Pour l'exécution de ce projet dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Gouvernement Japonais, il faudra prévoir, pour la Stade 1, d'abord 3 mois pour l'établissement du plan d'exécution et des documents d'appel d'offres,

puis la soumission et la sélection de l'entreprise de construction, puis environ 12 mois pour l'exécution; puis pour le Stade 2, 3 mois pour l'établissement du plan d'exécution et des documents d'appel d'offres, puis la soumission et la sélection de l'entreprise de construction, puis environ 12 mois pour l'exécution.

Par ailleurs, le fais du Projet Phase 2 qui est en charge de la partie Burkinabé est estimé à 127 millions F. CFA.

L'exécution du projet laisse espérer les effets suivants:

- 1) 15.540 personnes seront annuellement directement bénéficiaires de la construction des 118 nouvelles salles et de la réhabilitation de 141 salles dans le cadre du Projet Phase 2. Les élèves qui jusqu'ici ne pouvaient pas être scolarisés pourront l'être, cela permettra également de faire face à une augmentation de la population scolarisable dans l'avenir, et aura un effet positif important sur l'augmentation des possibilités d'éducation.
- 2) La construction d'installations scolaires en dur dans le cadre du Projet Phase 2 permettra de réduire largement les frais de construction des installations et les frais de maintenance estimés à environ 100.000 F CFA par an par école, qui étaient jusqu'ici à la charge des habitants et des parents, et devrait augmenter la demande d'admission à cause de la réduction des frais de scolarité.
- 3) Le présent Projet permettra l'aménagement d'installations en dur résistant à l'environnement naturel sévère de la région, améliorera considérablement le cadre d'étude et augmentera le taux de réussite de l'enseignement, et contribuera à renforcer l'efficacité interne, à savoir faire baisser le taux d'abandon et le taux de redoublement. Et la mise en place de bâtiments latrines laisse espérer un effet positif pour le taux de scolarisation des filles.
- 4) La construction de logements de maîtres dans le cadre du Projet Phase 2 attachera les maîtres à cette région reculée, aura une grande influence sur leur

motivation, et contribuera certainement à l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

5) Les installations construites par la partie japonaise dans le cadre du Projet Phase 2 serviront de modèle pour les villages environnants, et la participation des habitants au processus d'exécution du Projet Phase 2, à savoir l'investigation sur le site, les réunions avec les habitants, la construction des logements de maîtres, etc., renforcera la prise de conscience des habitants vis-à-vis de l'enseignement scolaire.

6) L'exécution du Projet Phase 2 en particulier de la construction de logements de maîtres avec participation des habitants donnera lieu à un transfert de technologie concernant la gestion de la construction d'installations scolaires primaires, et renforcera les possibilités pour la partie burkinabè elle-même d'exécuter des projets de construction d'installations scolaires plus efficaces dont il n'y a pas encore d'exemple qu'aujourd'hui.

Ainsi, le Projet Phase 2 laisse espérer une amélioration du niveau de l'ensemble de l'enseignement de base, par l'intermédiaire de l'amélioration de la qualité et de l'augmentation du nombre d'installations d'enseignement de base principalement dans les villages ruraux, ce qui rend son exécution très significative. Il est cependant souhaitable que la partie burkinabè prenne les mesures suivantes pour renforcer ces effets.

1) Pour la construction des logements de maîtres, la partie burkinabè devra, en vue d'adopter la méthode de participation des habitants, commencer les opérations préparatoires; ainsi, en 1998, créer au moins un organisme au siège pour l'exécution du projet, effectuer une reconnaissance du terrain, expliquer le projet aux habitants et conclure le contrat de construction, et établir un projet de recrutement et de formation du personnel nécessaire au projet. (La fourniture des matériaux de construction pour les logements de maîtres ont été prévus dans le Stade 2, et tout en confirmant l'état de progression des préparatifs du côté burkinabè jusqu'en avril 1998, on reverra la teneur du

projet de construction des logements, et les mesures nécessaires seront prises si nécessaire.)

2) Pour la maintenance des installations qui seront construites dans le cadre du Projet Phase 2, on espère pour la majorité, la contribution active des habitants, mais la Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation devra renforcer son soutien technique et financier pour assurer une supervision adaptée.

3) L'expansion de la classe des enfants d'âge scolarisable rend nécessaire non seulement l'augmentation des salles de classe des écoles existantes, mais aussi la construction d'écoles sur de nouveaux sites; mais il existe beaucoup de zones rurales régionales pour lesquelles les statistiques scolaires, les statistiques démographiques sont insuffisantes, ce qui rend l'établissement de la cartographie scolaire précise difficile. Pour permettre au Burkina Faso et aux organismes d'aide de construire des écoles primaires efficaces, il faut réaliser la cartographie scolaire précise et établir un système de collecte de statistiques.

Table des matières

AVANT-PROPOS

Objet: Lettre de présentation

Carte du Burkina Faso

Perspective

Photo

Légende

Sommaire

Table des matières

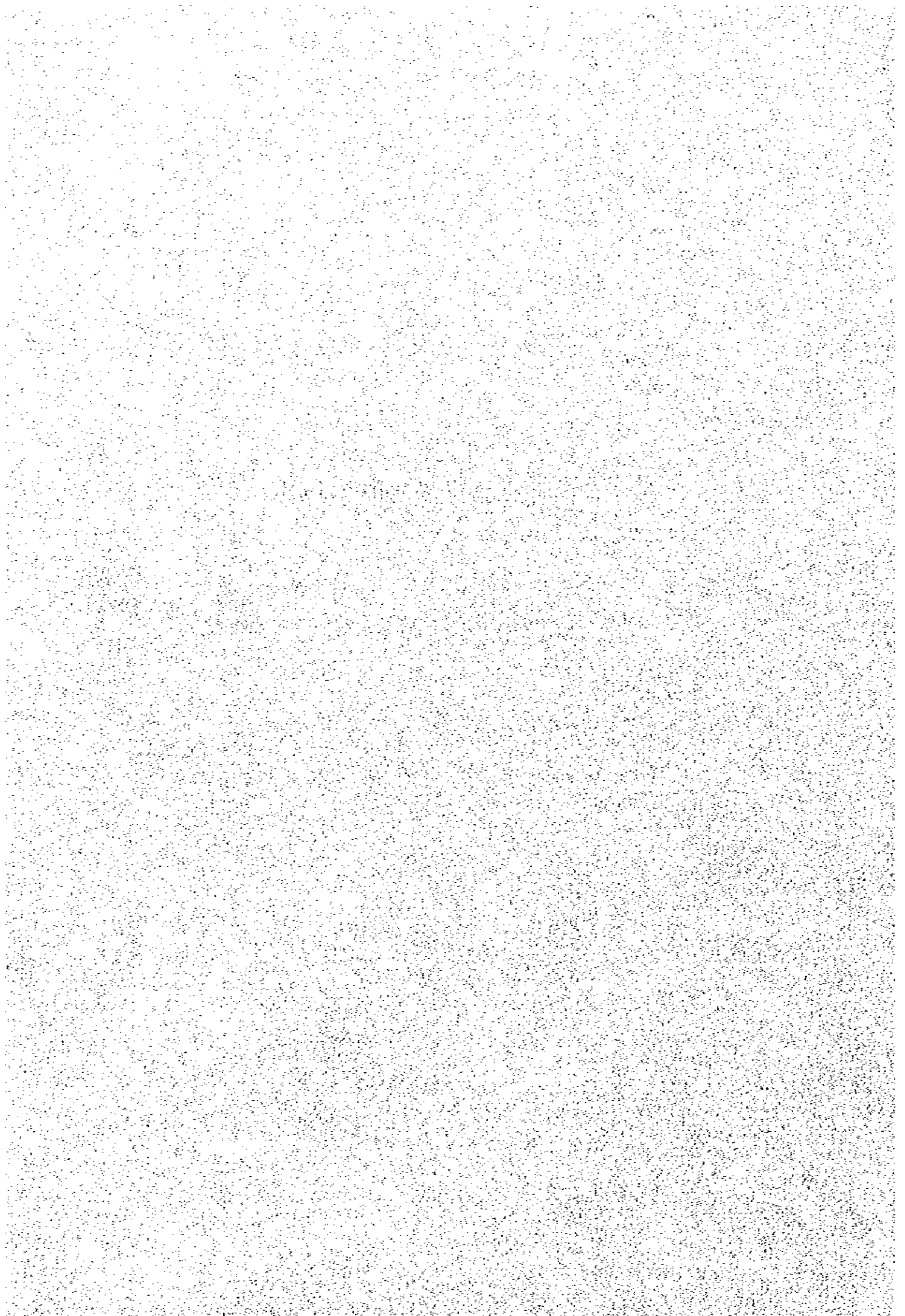
Chapitre 1. Arrière-plan du projet.....	1
1-1 Historique de la requête.....	1
1-2. Confirmation du contenu de la requête.....	2
Chapitre 2. Teneur du projet	3
2-1 Objectif du projet.....	3
2-2 Conception de base du projet.....	3
2-2-1 Orientation de la coopération.....	3
2-2-2 Étude du contenu de la requête et résultats	4
2-3 Conception de base.....	17
2-3-1 Orientation de la conception	17
2-3-2 Étude des conditions de conception	17
2-3-3 Plan de base.....	19
2-4 Système d'exécution du projet	36
2-4-1 Organisme d'exécution et organisation de l'organisme d'exploitation	36
2-4-2 Budget de fonctionnement	40
2-4-3 Personnel	42
Chapitre 3. Plan d'exécution.....	44
3-1 concept d'exécution.....	44
3-1-1 Orientation de l'exécution	44
3-1-2 Situation dans le secteur de la construction et points à prendre en compte pour l'exécution	46
3-1-3 Répartition des tâches.....	53
3-1-4 Supervision des travaux.....	54
3-1-5 Fourniture des matériaux et des équipements	58
3-1-6 Procédure d'exécution.....	60
3-1-7 Contribution du Burkina Faso.....	63
3-2 Frais à la charge de la partie burkinabè	64

3-2-1 Coût de construction.....	64
3-2-2 Plan de maintenance	64
Chapitre 4. Évaluation du projet et recommandations	67
4-1 Justification et vérification de la pertinence du Projet et effets bénéfiques...	67
4-2 Coopération technique et collaboration avec d'autres bailleurs de fonds	71
4-3 Questions à réguler	72

ANNEXE

ANNEXE	A-1
ANNEXE-1 Membres de la mission	A-2
ANNEXE-2 Itinéraire de l'étude sur place	A-3
ANNEXE-3 Liste des personnes rencontrées	A-6
ANNEXE-4 Procès- Verbal des discussions	A-10
ANNEXE-5 Estimation de coût du projet supporté par Burkinabè	A-39
ANNEXE-6 Liste des documents concernés	A-40
ANNEXE-7 Localisations des sites et Plans des projets.....	A-43

Chapitre 1. Arrière-plan du projet



Chapitre 1. Arrière-plan du projet

1-1 Historique de la requête

Si l'on considère la situation dans le domaine de l'enseignement de base, le nombre des enseignants recrutés par le Gouvernement Burkinabè est passé de 2.050 à 3.756 entre 1990/91 et 1993/94, le nombre de salles de classe de 8.603 à 10.273, et le taux de scolarisation de 29,98 à 33,8%; mais il reste toujours faible par rapport au taux de scolarisation d'environ 50% dans les autres pays d'Afrique subsaharienne. Les raisons de ce taux de scolarisation faible sont des causes dues au contexte social, telles que le besoin de la force de travail des enfants, la capacité de prise en charge des frais de scolarité par les parents, etc., et surtout l'insuffisance des établissements scolaires découlant de l'insuffisance du budget pour l'enseignement.

Le Plan décennal de développement de l'enseignement (1998-2007) actuellement en cours d'élaboration, vise à porter le taux de scolarisation primaire 1996/97 de 40% à 70% en l'an 2007, et met l'accent sur la formation des enseignants et la construction d'écoles pour augmenter l'accès à l'éducation. On considère que la construction de 12.000 nouvelles salles de classe est nécessaire pour atteindre cet objectif, c'est à dire les besoins de construction de salle supplémentaires sont importants. Simultanément, dans les écoles existantes, il existe beaucoup de salles de classe en banco (briques séchées au soleil) et en pailote à longévité réduite, construites par les habitants, et la réhabilitation de ces écoles dangereuses dont les structures sont obsolètes est urgent. De plus, il a été reconnu qu'avec l'augmentation du nombre de salles de classe dans les zones rurales, la construction de logements de maître était aussi indispensable pour s'assurer des maîtres compétents, nécessaires pour améliorer la qualité de l'enseignement prodigué.

Vu cette situation, le Burkina Faso fait de la construction de salles de classe primaires une question urgente pour le développement de l'enseignement, et divers organismes d'aide l'assistent dans ce but; des écoles primaires sont construites dans le cadre du Projet Éducation IV (PE-IV) réalisé dont le collaborateur principal

est la Banque Mondiale (1992-1997, le financement est prévu jusqu'en 1998), des écoles satellite visant principalement l'augmentation de la scolarisation des filles sont réalisées avec une subvention de l'UNICEF, etc., et l'Union Européenne, la Banque Islamique de Développement, etc., financent la construction des écoles primaires, mais tout cela ne permet pas de faire face aux besoins en éducation qui ont rapidement augmenté. Beaucoup d'ONG s'occupent aussi de la construction d'écoles primaires, par exemple Plan International qui construit des écoles et forme des maîtres dans 5 provinces.

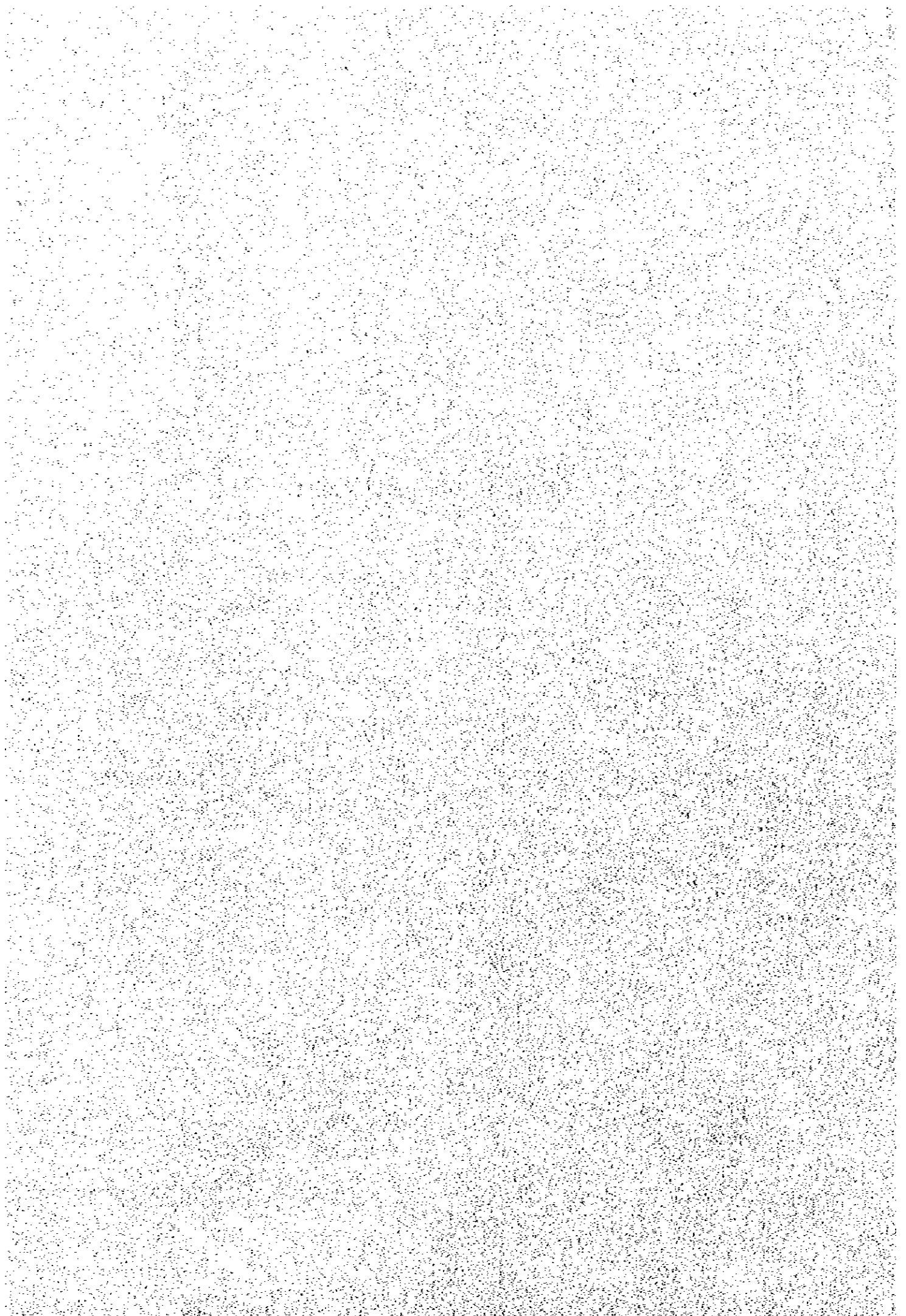
Le Gouvernement Japonais a réalisé un Projet de construction d'écoles primaires dans le cadre d'une Coopération financière non-remboursable d'un montant de 625 millions de yens en 1995, pour soutenir le développement de l'enseignement de base au Burkina Faso, et a construit 79 salles de classe dans 31 écoles de 5 provinces (Projet Phase 1). La construction de ces écoles a été achevée au mois de mars 1997, et ce Projet Phase 1 a été hautement apprécié par le Gouvernement Burkinabè, les habitants et les autres organismes concernés. Pour la suite de ce premier projet, le Burkina Faso a présenté au Gouvernement Japonais une requête du fonds nécessaire à la construction de salles de classe d'écoles primaires, de logements de maître, de latrines, et de forages dans la zone élargie à 10 provinces, ainsi qu'à la fourniture d'équipements de salles de classe tels que les tables-bancs dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable (Projet Phase 2).

1-2. Confirmation du contenu de la requête

Les noms des 10 provinces sont ci-dessous. Ils sont en ancien découpage.

**BOUGOURIBA, BOULKIEMDÉ, PASSORÉ, SANGUIÉ, SOUROU,
KOSSI, OUBRITENGA, YATENGA, HOUET, BAZEGA**

Chapitre 2. Teneur du projet



Chapitre 2. Teneur du projet

2-1 Objectif du projet

Le Projet Phase 2 prévoit la construction d'écoles primaires, la fourniture des équipements scolaires de base et la fourniture des matériaux nécessaires à la construction de logements de maître par les habitants. Les objectifs du projet sont ainsi, par la construction des installations scolaires en dur, d'améliorer l'environnement d'études et de contribuer au développement des ressources humaines au Burkina Faso, où le nombre absolu d'installations scolaires primaires est insuffisant, et où le taux de scolarisation et le taux d'alphabétisation sont dans les plus bas parmi tous les pays du Sahel.

2-2 Conception de base du projet

2-2-1 Orientation de la coopération

Pour la généralisation de l'enseignement primaire et l'amélioration de sa qualité, l'amélioration du côté matériel, par exemple la construction d'installations scolaires, est nécessaire en plus de l'aménagement du côté humain, à savoir organisation, système, formation des enseignants etc. Le Gouvernement Burkinabè a estimé le nombre de salles de classe primaires nécessaires au chiffre énorme de plus de 1.000 par an. 79 salles de classe de 31 écoles primaires, principalement des réhabilitations de salles détériorées, ont fait l'objet du Projet de Phase 1, qui a été achevé en mars dernier. Le grade de la conception des bâtiments, les résultats de l'exécution sont excellents par rapport aux installations similaires au Burkina Faso, et toutes les installations sont généralement utilisées efficacement, et conformément aux indications du projet d'origine. Les utilisateurs semblent être très contents de l'utilisation, et de grands espoirs sont mis par la partie burkinabè dans le Projet Phase 2. D'autre part, le Burkina Faso prévoit dans l'immédiat un projet de formation de 1.650 enseignants par an, un nombre qui devrait dépasser la cadence de construction de salles de classe, et si ces enseignants sont affectés, non seulement pour les salles de classe existantes qui seront réhabilités, mais aussi pour celles qui seront normalisées pourront être utilisées efficacement.

Par conséquent, l'exécution de ce Projet Phase 2, dont le but principal est l'amélioration des installations scolaires, dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable, a été jugée pertinente. Par conséquent, le contenu du projet ci-dessus sera étudié, et la portée et la zone adaptées seront définies en présupposant l'octroi de la Coopération financière non-remboursable. De plus, le Projet Phase 2 sera défini comme un projet général, en donnant plus d'accès à la scolarisation, corrigera également les disparités régionales et les différences entre garçons et filles. Le plan de conception et d'exécution du Projet Phase 2 sera établi avec revue des conditions d'exécution du Projet Phase 1 et amélioration de son contenu, et une méthode de construction avec participation des habitants sera proposée pour la construction des logements de maître. On analysera également les besoins pour l'aménagement de sources d'eau, mentionné dans la requête mais exclu du Projet Phase 2 et fera des propositions à ce sujet.

2-2-2 Étude du contenu de la requête et résultats

(1) Confirmation du contenu de la requête

La requête initiale (le 9 août 1996) comprend la construction de 240 classes dans 80 écoles de 10 provinces, la construction des latrines afférentes, la construction de logements de maître pour 20 écoles, la fourniture des équipements de base pour les salles de classe, et l'aménagement de sources d'eau potable (80 puits), et les points suivants ont été confirmés par la mission d'étude du concept de base et la partie burkinabè aux cours de leurs concertations.

1) Les provinces concernées seront sélectionnées selon les critères ci-dessous.

- ① La présence de nombreuses installations scolaires dont l'utilisation comporte des risques.
- ② La saturation de nombreuses écoles due à l'augmentation de la population
- ③ Le taux de scolarisation est faible, cela en partie à cause de la détérioration des installations et du manque de salles de classe.

- ④ La différence de taux de scolarisation entre les garçons et les filles est importante, cela en partie à cause de la détérioration des installations et du manque de salles de classe.

Ces concertations ont permis de confirmer qu'il n'y a pas de modification concernant les 10 provinces ci-dessous. Après le nouveau découpage administratif intervenu à l'automne dernier, les 30 anciennes provinces sont réorganisées en 45 nouvelles provinces. Mais les 10 provinces du projet ci-après sont en ancien découpage.

**BOUGOURIBA, BOULKIEMDÉ, PASSORÉ, SANGUIÉ, SOUROU,
KOSSI, OUBRITENGA, YATENGA, HOUET, BAZEGA**

Parmi les provinces exclues cette fois-ci, certaines connaissent de graves problèmes pour l'enseignement de base, par exemple le taux de scolarisation, et d'autres facteurs, mais la partie burkinabè a expliqué que ces problèmes n'étaient pas dus à l'insuffisance d'installations scolaires, et les documents d'appui ont aussi été présentés.

- 2) La portée du projet sera de 240 salles de classe dans 80 écoles, comme indiqué dans la requête, mais la partie burkinabè souhaite la construction du plus grand nombre de salles de classe possible dans les limites du budget de la partie japonaise.
- 3) Les sites candidats sur la liste fournie avec la requête se base sur des documents anciens, et la DEP a effectué une révision rapide. Mais comme les autorités centrales ne saisissent pas bien la situation locale, il a fallu revoir la pertinence des sites candidats avec la Direction Provinciale de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation (DPEBA) de chaque province pendant l'étude sur place, et faire des modifications si nécessaire. Finalement, les sites de 96 écoles ont été étudiés, et 300 salles de classe de 90 écoles ont été retenues pour une étude approfondie au Japon.
- 4) Les salles de classe et les latrines pour les enfants seront incluses dans la coopération.

- 5) On étudiera la nécessité des sources d'alimentation en eau potable, mais la construction nouvelle de puits et la réparation de puits existants sont exclues du Projet Phase 2. Les deux parties ont décidé de rechercher un programme de coopération séparé à cet effet.
- 6) Pour les logements de maître, il a été expliqué qu'il sera possible de les inclure dans le Projet Phase 2 seulement sur les sites où la nécessité est importante. La partie burkinabè a alors insisté sur l'importance des logements, et a émis le souhait que le plus grand nombre possible soit construit. A cette occasion, la possibilité de la fourniture d'équipements par la partie japonaise et le recours à la construction avec participation des habitants a été suggérée.

(2) Étude des écoles candidates pour le Projet Phase 2

La pertinence de chaque école candidate a été vérifiée sur la base des données d'indice d'enseignement de chaque école collectées auprès de chaque DPEBA provinciale, des enquêtes dans chaque école et de l'étude de visu. Ainsi, pour les nombres d'élèves et de maîtres actuels, il s'est avéré que les données d'indice collectées auprès de la DPEBA étaient pratiquement similaires aux résultats des enquêtes faites auprès d'environ 20% des écoles concernées, et elles ont été jugées fiables. Les sites ont été divisés en deux types: 1) sites à réhabiliter et 2) sites à normaliser, et les études suivantes ont été faites pour les deux types.

1) Écoles à réhabiliter

Il s'agit des écoles à réhabiliter parce qu'elles sont dans un état dangereux, suite à la détérioration ou bien des dommages dus à des calamités naturelles, etc. Les écoles comportant certaines parties détériorées, le toit, les fixations, etc., mais dont l'ossature est en bon état, et où des réparations localisées suffiraient pour permettre l'utilisation de l'ensemble ont été exclues. L'état des bâtiments candidats de la réhabilitation a été jugé lors de l'étude sur place par les enquêteurs, et les écoles retenues ont encore été classées comme suit:

- ① Salles de classe en paillote, en banco très détérioré et autres salles

provisoires utilisées prévues à l'origine pour d'autres applications

- ② Salles de classe en banco usées, et en parpaings très endommagées et dangereuses
- ③ Salles en banco amélioré, en parpaings, etc. non jugées dangereuses dans l'immédiat, mais où l'environnement d'étude est très mauvais, ou bien où la détérioration va progresser rapidement dans l'avenir, et qu'il n'est pas souhaitable de continuer à utiliser telles quelles dans l'avenir.

2) Écoles à normaliser

La normalisation s'appliquera aux écoles saturées actuellement, ou bien qui seront saturées bientôt, qui seront en principe jugées conformément aux critères ci-dessous, compte tenu du système scolaire primaire burkinabè où chaque école doit avoir 3 ou 6 salles de classe régulières.

① Normalisation à 3 salles de classe

- Écoles à 1 ou 2 salles actuellement qui doivent être normalisées à 3 salles (En cas qu'il y a déjà 2 salles de classe, elle peut être normalisée si celles-la doivent être réhabilitées.)

② Normalisation à 6 salles

- Écoles possédant 3 salles de classe, et il y a 4 classes ou plus
- Écoles possédant 3 salles de classe, et les effectifs de chaque classe dépassent la norme (60 élèves par salle)

③ Normalisation à 9 salles

- Écoles ayant actuellement 6 salles de classe ou 6 classes, où les effectifs de classe dépassent la norme (60 élèves par salle)

Toutefois, les cas suivants n'ont pas été jugés pertinents pour la coopération, et les écoles concernées seront exclues même si elles remplissent les conditions ci-dessus:

- Normalisation d'écoles où le nombre de classes actuel est inférieur au nombre de salles
- Normalisation d'écoles où le nombre d'élèves est au-dessous de la norme
- Réhabilitation/normalisation d'écoles à une seule salle de classe

Sur cette base, les nombres d'écoles et salles de classe retenues par le projet sera comme suit.

Tableau 2-1 Salles de classe et écoles candidates par province

Province	Salles à réhabiliter	Salles à normaliser	Total des salles à construire	Nbre d'écoles concernées
BAZEGA	5	18	23	8
BOUGRIBA	11	19	30	8
BOULKIEMDE	9	15	24	8
HOUET	14	16	30	7
KOSSI	10	2	12	4
OUBRITENGA	18	3	21	5
PASSORE	16	9	25	8
SANGUIE	23	22	45	13
SOUROU	18	9	27	8
YATENGA	17	5	22	8
TOTAL	141	118	259	77

Les tableaux suivants indiquent les résultats de l'étude des écoles et salles candidates.

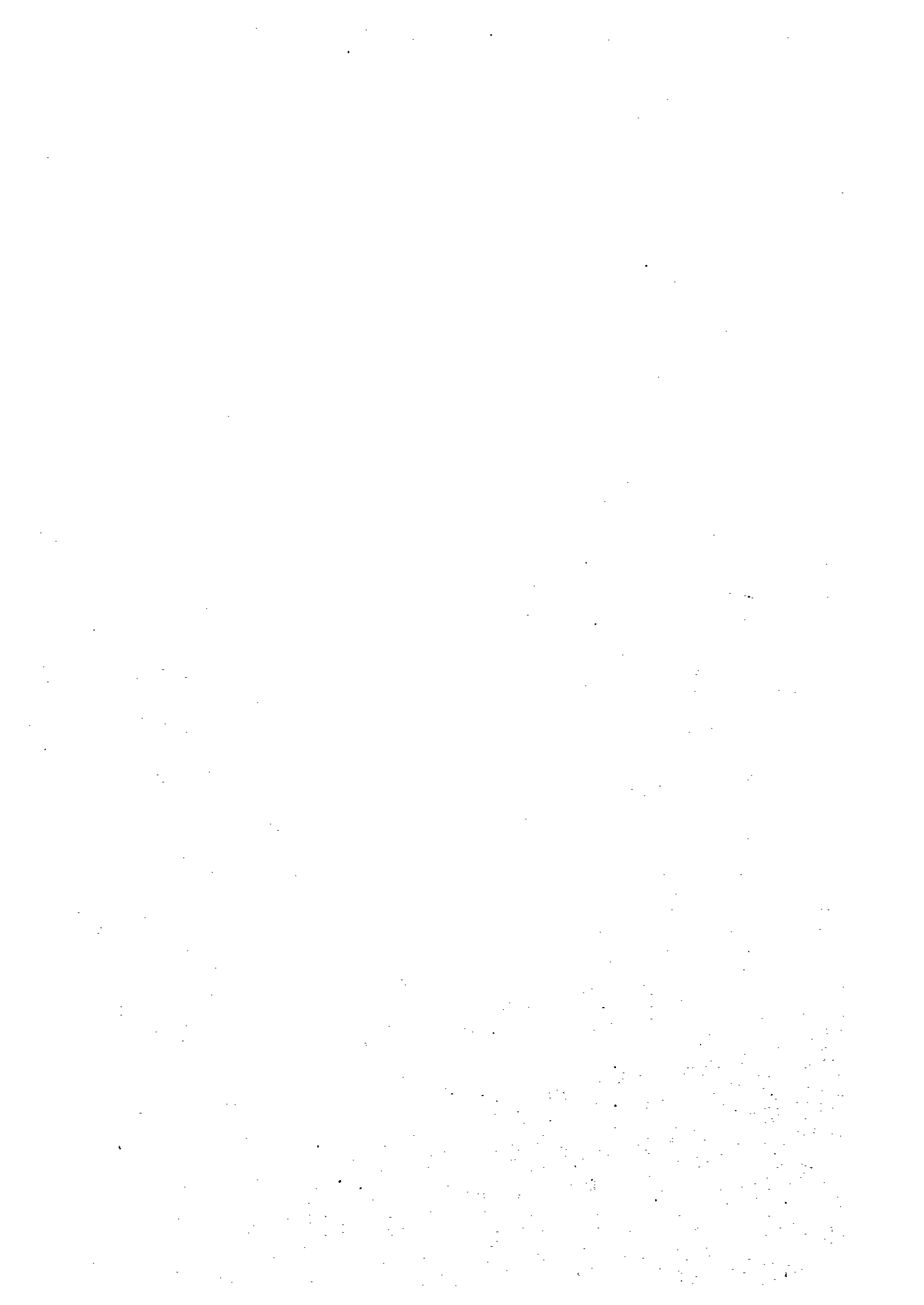
Tableau 2-2 Résultat de l'étude des écoles et salles candidates

Province/ code	École	N/R	Teneur de la requête après l'étude sur place				Etat actuel des salles de classe		Etat de saturation		Etat actuel des installations objets de la réhabilitation			Résultats de l'étude			Nbre de latrines à construire	Remarques		
			Nbre actuel de salles	Nbre de salles à réhabiliter	Nbre de salles à normaliser	Nbre de salles à construire	Nbre de salles prévues pour la construction	Total des salles après l'exécution	Nbre actuel de classes	Nbre actuel d'enseignants	Nbre actuel d'élèves	Etat de saturation	Etat actuel des installations (1 à 3 pts)	Année de la construction	à réhabiliter	à normaliser			Nbre de constructions prévues après l'étude de normalisation	Total de salles après l'exécution
BAZEGA	1 GOANGHIN	Z	3	0	3	3	6	3	3	215	72	0				3	6	1	Les habitants prévoient la	
	2 KOMBISSIRI(E)	Z R	5	1	1	2	6	5	5	344	69	0	3 Parpaings	85	1	1	2	6		1
	3 KONIOUDOU	Z	3	0	3	3	6	3	3	254	85	0				3	6	1		
	4 NANGOUMA	Z R	3	1	3	3	6	3	3	184	61	0	2 Banco	83	1	2	3	6		1
	5 MONOMTenga	Z R	3	3	3	6	6	3	3	218	73	0	3 Parpaings	85	3	3	6	6		2
	6 BABDO	Z	1	0	2	2	3	1	1	64	64	0				2	3	1		
	7 NAMBE	Z	1	0	2	2	3	1	1	65	65	0				2	3	1		
	8 TANSOBTenga	Z	1	0	2	2	3	1	1	65	65	0				2	3	1		
	9 SAPONE MARCHIE	N	1	0	2	2	3	1	1	44	44				0	2	2	3		1
			20	5	19	23	39								5	18	23	9		
BOUGOURIBA	1 NISSEO	Z	3	0	3	3	6	4	0	194	65	0				3	6	1	Exclusion	
	2 ORPOUNE	Z R	6	3	0	3	6	6	6	187	31		3 Banco amélioré	92	3	0	3	6		1
	3 DIEBOUGOU(C)	Z R	6	3	3	6	9	6	10	551	92	0	3 Banco	92	3	3	6	9		2
	4 BALEMBAR	Z R	3	3	3	6	6	4	0	195	65	0	3 Latérite	92	3	3	6	6		2
	5 SANGOLO	Z R	1	1	2	3	3	1	1	15	15		3 Provisoirement fermée		1	2	3	3		1
	6 TINGUERA	Z R	0	0	3	3	3	0	0				Provisoirement fermée		0	3	3	3		1
	7 BAPLA	Z R	3	0	3	3	6	4	0	202	67	0				0	3	6		1
	8 NIANKOURA	Z	3	0	3	3	6	4	0	136	45					0	3	3		1
	9 LOTO	Z R	1	1	2	3	3	1	1	76	76	0	3 Parpaings		1	2	3	3		1
			26	11	22	33	48							11	19	30	10			
BOUKIEMDE	1 YORO-YARCE	Z R	3	3	0	3	3	3	3	113	38		1 Parpaings	82	3	0	3	3	1	Exclusion
	2 SIGLE	Z R	3	0	3	3	6	4	0	216	72	0				0	3	6	1	
	3 DOULOU	Z R	4	4	2	6	6	4	4	172	43		2 Banco/Parpaings	86,89,92	4	0	4	4	1	
	4 SAVILY	Z R	3	0	3	3	6	3	3	320	107	0				0	3	6	1	
	5 TAMPÉLGA	Z R	2	2	1	3	3	2	2	48	24		3 Banco	96	2	1	3	3	1	
	6 SOULA	Z R	3	0	3	3	6	2	X	192	64	0				0	3	3	1	
	7 YORGÔ(THYOU)	Z R	1	0	2	2	3	1	1	85	85	0				0	2	3	1	
	8 ZERKOU M	Z R	3	0	3	3	6	3	3	180	60					0	3	6	1	
	9 NIANKADO	Z R	3	0	3	3	6	3	3	208	69	0				0	2	6	1	
			25	9	20	29	75							9	15	21	8			
HOUE	1 BARE	Z R	3	0	3	3	6	4	0	296	99	0				0	3	6	1	Exclusion
	2 NASSO	Z	6	0	3	3	9	6	6	330	55					0	3	3	1	
	3 SAMATOUKORO	Z R	3	3	0	3	3	5	3	85	28		2 Banco amélioré	86,88,90	3	0	3	3	1	
	4 YOROKOFESSO	Z																	2	
	5 PENI	Z R	6	3	3	6	9	6	6	468	78	0	2 Parpaings	53	3	3	6	9	2	
	6 BODIALEDAGA	Z R	3	3	3	6	6	5	0	177	59		3 Banco	87	3	3	6	6	2	
	7 LAFIABOUGOU(D)	Z R	3	0	3	3	6	4	0	340	113	0				0	3	6	1	
	8 MATOURKOU	Z R	6	3	3	6	9	6	7	537	90	0	3 Salle provisoire		3	3	6	9	2	
	9 SARFALAO(D)	Z R	3	0	3	3	6	1	X	110	37					0	3	3	1	
	10 TOUGANCOURA	Z R	2	2	1	3	3	4	0	104	52		2 Latérite	82	2	1	3	3	1	
			35	11	22	36	57							14	16	30	10			
KOSSI	1 CISSE	R	3	3	0	3	3	1	1	32	11		2 Banco	86	3	0	3	3	1	Exclusion
	2 PRIWE	Z																	1	
	3 BENA	Z R	4	1	2	3	6	4	4	204	51		3 (Utilisation provisoire d'un magasin agricole)				0	3	1	
	4 KOMBARA	Z R	1	1	2	3	3	1	1	62	62	0	3 Banco	94	1	2	3	3	1	
	5 KOSSO	Z R	3	3	0	3	3	4	3	42	14		2 Banco amélioré	85	3	0	3	3	1	
	6 NOUNA SECT.4	Z	3	0	3	3	6	3	3	139	46					0	3	3	1	
	7 TONI	Z R	3	3	0	3	3	3	3	132	44		2 Banco amélioré	87	3	0	3	3	1	
	8 KOUKA(B)	Z	3	0	3	3	6	3	4	112	37					0	3	3	1	
			20	11	10	21	30							10	2	12	7			
OUIRTENGA	1 SAO	Z	3	0	3	3	6	4	0	216	72	0				3	6	1	Exclusion	
	2 BOUTENGA	Z																		1
	3 GOUNGHIN	Z																		1
	4 WAVOUSSE	Z R	3	0	3	3	3	3	4	93	31		2 Banco	87	3	0	3	3		1
	5 SONGPELCE	Z																		1
	6 ZAGBEOA	Z R	4	1	2	3	6	4	5	174	44		2 Banco	84			0	6		1
	7 BOUSSE(A)	Z R	6	3	0	3	6	6	10	452	75	0	2 Parpaings		3	0	3	6		1
	8 GASCAYE	Z																		1
	9 NABITENGA	Z																		1
	10 ANNEXE ENEP	Z R	6	6	0	6	6	6	6	408	68	0	2 Banco	92	6	0	6	6		2
	11 NOMGANA	Z R	6	6	0	6	6	6	6	359	60		2 Banco	88	6	0	6	6		2
			28	19	5	24	33							18	3	21	7			

Province/ code	École	N/R	Teneur de la requête après l'étude sur place				Etat actuel des salles de classe		Etat de saturation		Etat actuel des installations objets de la réhabilitation		Résultats de l'étude			Nbre de latrines à construire	Remarques	
			Nbre actuel de salles	Nbre de salles à réhabiliter	Nbre de salles à normaliser	Nbre de salles prévues pour la construction	Total des salles après l'exécution	Nbre actuel de classes	Nbre actuel d'enseignants	Nbre actuel de élèves	Etat de saturation	Etat de saturation (1 à 3 pts)	Structure des installations à réhabiliter	Année de la construction	à réhabiliter			à normaliser
PASSOIRE	1 YALGATENGA	R	3	3	0	3	3	5	3	100	33	3 Banco/paillote	90,92,94	3	0	3	3	1
	2 GNANGLA	N R	1	1	2	3	3	2 0	2	100	100 0	1 Banco/paillote	96	1	2	3	3	1
	3 DAKORE	N R	1	1	2	3	3	3 0	1	160	160 0	3 Banco/paillote/provisoire	95	1	2	3	3	1
	4 KABA	R	4	4	0	3	3	4	4	201	50	2 Banco/paillote	61,96	4	0	4	4	1
	5 BATONO	R	6	3	0	3	6	4	5	288	48	2 Banco	91	3	0	3	6	1
	6 ZOUGO	R	3	3	0	3	3	3	3	152	51	2 Banco	85	3	0	3	3	1
	7 SONG-NABA	N	6	0	3	3	9	6	6	472	79 0			0	3	3	9	1
	8 PELGATENGA	N R	1	1	2	3	3	1	1	66	66 0	3 Banco/sinistre	94	1	2	3	3	1
			27	16	9	27	36						16	9	25		8	
SANGUIE	1 BOUNGA	R	3	3	0	3	3	6	3	124	41	2 Banco	84	3	0	3	3	1
	2 TITA(B)	N R	2	2	1	3	3	2	3	96	48	2 Banco	82	2	1	3	3	1
	3 NEMELAYE	R	3	3	0	3	3	3	3	138	46	2 Parpaings	91	3	0	3	3	1
	4 YOULOPO	R	3	3	0	3	3	5	3	140	47	2 Banco	82	3	0	3	3	1
	5 SANDIE	N	3	0	3	3	6	3	4	199	66 0			0	3	3	6	1
	6 REO SECT.8	N	3	0	3	3	6	3	3	213	71 0			0	3	3	6	1
	7 REO SECT.9	N	3	0	3	3	6	3	3	208	69 0			0	3	3	6	1
	8 NINION	N	3	0	3	3	6	3	3	129	43			0	3	3	5	1
	9 BAPORO	N	2	0	3	3	6	2	2	137	69 0			0	3	3	6	1
	10 NEDIALPOUN	N	3	0	3	3	6	3	5	278	93 0			0	3	3	6	1
	11 GUIDO	N	4	0	2	2	6	4	4	198	50			0	3	3	6	2
	12 REO SECT.1(A)	R	6	6	0	6	6	6	8	508	85 0	3 Salle provisoire		6	0	6	6	2
	13 REO SECT.1(B)	R	6	6	0	6	6	6	8	452	75 0	3 Salle provisoire		6	0	6	6	2
	14 REO SECT.1(C)	N	0	0	6	6	6	0	0					0	3	3	6	1
	15 TITA NAPONE	N	3	0	3	3	6	4 0	4	136	45			0	3	3	6	1
	16 ZOULA	N	3	0	3	3	6	6 0	9	569	190 0			0	3	3	6	1
	17 GOUNDI(B)	N	3	0	3	3	6	3	4	200	67 0			0	3	3	6	1
	18 POUN	N	3	0	3	3	6	3	3	164	55			0	3	3	6	1
			56	25	39	62	96						23	22	45		15	
SOUROU	1 GUIMOU	R	3	3	0	3	3	4	3	206	69 0	3 Banco	89	3	3	6	6	2
	2 YEGUERE	R	3	3	0	3	3	3	5	124	41	2 Banco	85	3	0	3	3	1
	3 KAMINA	R	3	3	0	3	3	6	3	85	28	3 Banco	86	3	0	3	3	1
	4 BAGNONTENGA	R	3	3	0	3	3	3	3	131	44	3 Banco/Parpaings	88	3	0	3	3	1
	5 KOUAYO	R	3	3	0	3	3	2	2	120	40	3 Utilisation provisoire d'i-		3	0	3	3	1
	6 GOURAN	R	3	3	0	3	3	3	4	65	22	2 Banco	86	3	0	3	3	1
	7 BO	N	3	0	3	3	6	3	3	122	41			0	3	3	6	1
	8 BOUARE	N	3	0	3	3	6	4 0	5	198	66 0			0	3	3	6	1
			27	18	6	27	30						18	9	27		9	
VATENGA	1 SAYE	N R	2	2	1	3	3	2	2	48	24	3 Banco	95,96	2	1	3	3	1
	2 MERAYAWA	R	3	3	0	3	3	4	3	123	41	3 Banco	89	3	0	3	3	1
	3 SOUMIANGA	N R	5	2	1	3	6	6 0	7	259	52	2 Banco	85	2	1	3	6	1
	4 YABONSOGO	N R	2	2	1	3	3	2	2	91	46	3 Banco/paillote	94,95	2	1	3	3	1
	5 SON-IION	N R	2	2	1	3	3	2	2	86	43	2 Banco	94	2	1	3	3	1
	6 GOURCY(C)	N R	5	2	1	3	6	5	7	140	28	2 Banco/paillote	83,96	2	0	2	5	1
	7 KOUDOUMBO	R	3	3	0	3	3	3	3	56	19	2 Banco/paillote	87,89,91	3	0	3	3	1
	8 BOURSOUA	N R	4	1	2	3	6	5 0	4	150	38	2 Banco amélioré	85	1	1	2	5	1
			26	17	7	27	33						17	5	22		8	

161	93	66	158	Stade 1
126	50	93	142	Stade 2
287	143	159	300	Total

140	Stade 1
119	Stade 2
259	Total



(3) Étude des logements de maître candidats

1) Étude de la méthode de construction des logements de maître

① Construction par un entrepreneur japonais

La construction par l'entrepreneur japonais de logements en même temps que les salles de classe ne pose pas de grand problème technique, le coût de la construction d'un logement sera légèrement supérieur à celui d'une salle de classe. La construction de logements, par l'entrepreneur japonais, sur le même budget que les salles de classe se traduira par le sacrifice pratiquement du même nombre de salles. La fiabilité quant à la qualité des travaux et le respect de la période d'exécution pourront être assurés, mais elles seront plus luxueuses comparées aux autres logements et à l'habitat des villageois, et très peu nombreuses.

② Construction avec la participation des habitants

Si la partie japonaise prendra en charge la fourniture des principaux matériaux nécessaires, et si la partie burkinabè, à savoir la DEP et les habitants, s'occupe des travaux de construction, le coût de la construction d'un logement sera très peu élevé, ce qui permettra d'en construire davantage. La participation des habitants permettra également de confirmer les besoins finaux. En supposant l'emploi de cette méthode, il faudra que le Gouvernement Burkinabè mette en place un organisme de gestion du projet de construction et prenne les mesures budgétaires nécessaires. La volonté et la capacité des habitants à participer à la construction seront également être confirmées. Les mesures à prendre par le Gouvernement Burkinabè pour l'établissement du système de gestion de construction ont été expliquées en abrégé au Directeur de la DEP lors des consultations tenues au moment de l'étude sur place. Il nous a été répondu qu'il fallait concevoir le projet de construction d'environ 100 logements et ce projet devrait être défini jusqu'au mois d'août de l'année précédente, pour permettre une gestion de l'organisme

et des mesures budgétaires efficaces. La volonté et la capacité de participer à la construction des habitants ont été confirmées au moment de l'étude de chaque site. Les travaux réalisés par des habitants sont largement répandus dans les villages, et on constate que beaucoup de logements de maître et de salles de classe ont déjà été construites par les habitants, ce qui permet de dire que les conditions nécessaires à l'application de cette méthode sont remplies.

③ Méthode de construction des logements de maître qui sera appliquée pour ce projet

Si l'on compare les deux méthodes ① et ② présentées ci-dessus, la méthode ① est très fiable, mais ses effets seront limités. La méthode ② aura un effet beaucoup plus important si elle réussit, mais les problèmes techniques sont nombreux, et elle exigera une coopération considérable dans l'avenir entre les parties burkinabè et japonaise. De plus, la combinaison des deux méthodes sera obstacle à l'impartialité, et risque également de diviser les énergies de planification et d'exécution. La méthode ② a été adoptée en tenant compte de ces points.

2) Sélection des logements de maître concernés

Des logements de maître ont été construits par les habitants pour presque toutes les écoles, mais ils sont parfois insuffisants pour le nombre de maîtres, et beaucoup d'entre eux construits en banco sont détériorés. S'il n'y a pas de logements de maître, des maîtres viennent d'un village éloigné de l'école ou bien font le trajet à moto depuis la ville. L'étude faite par enquête auprès des habitants et les réunions avec les habitants a montré que presque tous les maîtres souhaitaient loger dans un logement sur le terrain de l'école; et de leur côté, les habitants souhaitent régler le problème de suspension des cours pendant la saison des pluies parce que les maîtres ne peuvent pas se déplacer. Mais dans quelques cas des écoles proches de villes, certains maîtres préfèrent habiter en ville et faire le déplacement. En

dehors de ces exceptions, le nombre de logements à construire dans l'immédiat pour chaque école est le nombre total de salles de classe après l'achèvement des travaux moins le nombre de logements existants, ce qui fait un total de 196 logements. Si l'on ajoute la Réhabilitation des 31 logements existants très détériorés, cela fait un total de 227 logements. Actuellement, 10 écoles sont sans aucun logement de maître.

Par ailleurs, le projet de construction avec participation des habitants, combiné avec la Coopération financière non remboursable du Japon sera une première pour le Gouvernement Burkinabè, et il faudra s'assurer sérieusement que la capacité d'exécuter ce projet est acquise. Pour cette méthode, la sélection de sites de construction et la définition du nombre de logements à construire doivent être faites de sorte que les travaux soient techniquement réalisable par habitants. Il est également souhaitable de prendre en compte l'équilibre entre les différentes provinces concernées. Les sites seront étudiés selon les conditions ci-dessous sur cette base.

- ① Les logements de maître manquants seront construits et les logements détériorés seront réhabilités.
- ② Les sites où l'affectation de maître est difficile à cause de l'absence de logements auront la première priorité.
- ③ La capacité de construction des habitants sera évaluée à partir des salles de classe et des logements déjà construits dans le passé, et de la main-d'oeuvre locale disponible côté habitants. Le nombre de logement ne doit pas être supérieur au nombre maximum de logements (salles) construits en même temps dans le passé, ou au nombre de la main-d'oeuvre disponible divisé par 5 (là où il n'y a pas de données, le nombre de 2 logements est retenu par supposition). Et aucun cas il ne dépassera pas la limite de 3 logements par site.
- ④ Du point de vue de l'efficacité de l'exécution, on éliminera les écoles où l'on prévoit que l'efficacité de la supervision des travaux sera très mauvaise, par exemple les sites à accès difficile, les sites éloignés des autres sites, les sites où la construction des salles de classe sera déjà

terminée au moment du transport des matériaux pour les logements.
Mais les sites de ② ne seront pas concernés.

- ⑤ On éliminera les sites pour lesquels la prise d'eau se trouve à plus d'1 km, parce que la disponibilité de l'eau est essentielle pour assurer la qualité de l'exécution.

Ainsi, un total de 102 salles de classe de 42 écoles ont été sélectionnées dans les 10 provinces (voir tableau 2-3).

Tableau 2-3 Résultat de sélection des logements de maître

Province/ code	Ecole	Nbre de logements nécessaires (Nbre de logement après l'exécution du projet)	Situation actuel et demande de logements					Nbre d'habitants participants				Environnement extérieur		Nbre de projets d'exécution définitif	Nbre d'écoles concernées	Code	
			existants	Nbre de logements à normaliser	Nbre de logements à réhabiliter	Total du nombre à normaliser et réhabiliter	Nbre d'écoles sans logements	Nbre actuel de maîtres	Logements à normaliser et réhabiliter < 3	Nbre d'habitants participant à la construction	Nbre d'habitants participant à la construction	Nbre d'habitants participant à la construction	Nbre de logements exécutables avec la participation des habitants				Distance de la source d'eau
BAZEGA	1 GOANGHIN	6	3	3	0	3	3	3	50	2	3	3	0.5		3	1	LC
	2 KOMBISSIRI(E)	6	0	6	0	6	1	5	3	15	2	3	1.0		3	1	LC
	3 KONIOUDOU	6	3	3	0	3	3	3	100	2	3	3	3.0	X			
	4 NANGOUMA	6	3	3	0	3	3	3	20	2	3	3	0.1		3	1	LC
	5 MONOMTENGA	6	1	5	0	5	3	3	20	1	3	3	2.0	X			
	6 BABDO	3	2	1	0	1	1	1	1	1	2	0	1.0		1	1	LC
	7 NAMBE	3	1	2	0	2	1	1	60	1	2	2	0.5		2	1	LC
	9 SAPONE MARCHE(B)	3	1	2	0	2	1	1	20	3	2	2	0.5		2	1	LC
	Total		39	14	25	0	25	1	20	286	19	20			14	6	
BOUGOURIBA	1 NISSEO	6	3	3	0	3		3	30	4	3	3	3.0	X			
	2 ORPOUNE	6	5	1	0	1	6	1	15	2	1	1	0.1				
	3 DIEBOUGOU(C)	Inutile	0	0	0	0	10	0	20	0	0	0	0.0				
	4 BALEMBAR	6	3	3	0	3	3	3	13	1	2	2	0.3		2	1	LL
	5 SANGOLO	3	0	3	0	3	1	1	1	0	0	2	0.0	X			
	6 TINGUERA	3	0	3	0	3	1	3	100		3	3	0.5		3	1	LL
	7 BAPLA	6	3	3	0	3	4	3	20	3	3	3	0.0		3	1	LL
	9 LOTO	3	1	2	1	3	1	3	1		0	2	0.5		2	1	LL
	Total		33	19	18	1	19	2	19	215	12	16			10	4	
BOULKIEMDE	1 YORO-YARCE	3	3	0	3	0	3	0	20	3	0	0	0.0				
	2 SIGLE	6	2	4	0	4	3	3	1	3	1	3	0.1		3	1	LC
	3 DOULOU	4	2	2	1	3	4	3	100	3	3	3	0.3		3	1	LC
	4 SAVILY	6	3	3	0	3	3	3	20	1	3	3	1.0	X			
	5 TAMPELGA	3	2	1	0	1	2	1	30	2	1	1	0.0	X	1	1	LC
	7 YORGO(THIYOU)	3	1	2	0	2	1	2	15	2	2	2	1.0	X			
	8 ZERKOUK	6	3	3	0	3	3	3	80	2	3	3	0.1		3	1	LC
	9 NIANKADO	6	3	3	0	3	3	3	50	2	3	3	0.0		3	1	LC
	Total		37	22	18	1	19	0	18		16	18			13	5	
HOUEI	1 BARI	6	4	2	1	3	3	3	20	5	3	3	0.0		3	1	LL
	2 NASSO	Inutile	0	0	0	0	6	0	20	1	0	0	0.5				
	3 SAMATOUKORO	3	3	0	3	3	3	3	15	2	3	3	0.0	X			
	5 PENI	9	4	5	0	5	6	3	40	6	3	3	0.0	X			
	6 BODIALEDAGA	6	2	4	2	6	3	3	1	3	2	3	0.5		3	1	LL
	7 LAFIABOUGOU(D)	Inutile	0	0	0	0	5	0	80	1	0	0	0.0				
	8 MATOURKOU	9	2	7	0	7	7	3	30	1	3	3	0.0		3	1	LL
	10 TOUGANCOURA	3	1	2	0	2	2	2	100	1	2	2	0.5		2	1	LL
	Total		36	16	20	6	26	0	17		16	17			11	4	
	KOSSI	1 CISSE	3	1	2	0	2	N.T	1	2	1	2	2	0.3		2	1
4 KOMBARA		Inutile	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0.3					
5 KOSSO		3	3	0	3	3	3	3	2	2	2	2	0.1		2	1	LL
7 TONI		3	3	0	0	0	3	0	4	0	0	0.3					
Total		9	14	2	6	5	0	5		4	4			4	2	4	
OUBREITENGA	1 SAO	6	3	3	0	3	3	3	200	4	3	3	0.2		3	1	LC
	4 WAVOUSSE	3	5	0	0	0	4	0	1	2	0	0	0.0				
	7 BOUSSE(A)	6	7	0	0	0	10	0	0	0	0	0.4					
	10 ANNEXE ENEP	6	6	0	3	3	3	3	1	7	2	3	0.0		3	1	LC
	11 NOMGANA	6	8	0	0	0	0	0	10	4	0	0	0.1				
Total		27	38	3	5	6	0	6		5	6			6	2		

Province/ code	Ecole	Nbre de logements nécessaires (nbre de logement après l'exécution du projet)	Situation actuel et demande de logements					Nbre d'habitants participants				Environnement extérieur		Nbre de projets d'exécution définitif	Nbre de écoles concernées	Code	
			Nbre de logements existants	Nbre de logements à normaliser	Nbre de logements à réhabiliter	Total du nombre à normaliser et réhabiliter	Nbre de matres	Nbre de matres sans logements	Logements à normaliser et réhabiliter < 3	Nbre d'habitants participant à la construction	Nbre d'habitants ayant déjà participé à la construction	1 logement/5 habitants	Nbre de logements exécutables avec la participation des habitants				Distance de la source d'eau
PASSOIRE	1 YALGATENGA	3	3	0	0	0	3	0	20	2	0	0	0.0				
	2 GNANGLA	3	0	3	0	3	1	2	3	20	1	3	3	0.0	X		
	3 DAKORE	3	0	3	0	3	1	1	3		1	2	2	0.0	X		
	4 KABA	4	3	1	0	1	4		1	40	3	1	1	1.0	X		
	5 BATONO	6	5	1	0	1	5		1	1	4	0	1	0.1	X		
	6 ZOUGO	3	0	3	0	3	1	3	3	1	2	2	2	0.1		2	1
	7 SONG-NABA	9	6	3	0	3	6		3	60	4	3	3	0.0		3	1
	8 PELGATENGA	3	1	2	0	2	1		2	20	1	2	2	0.5		2	1
Total		31	18	16	0	16	3		16	162	13	14			7	3	
SANGUIE	1 BOUNGA	3	3	0	0	0	3		0		3	0	0	0.1			
	2 TITA(B)	3	2	1	0	1	3		1		2	1	1	0.2	X		
	3 NEMELAYE	3	4	0	0	0	3		0		5	0	0	0.0			
	4 YOULOUPO	3	3	0	0	0	3		0		4	0	0	0.0			
	5 SANDIE	6	4	2	3	5	4		3		4	2	3	0.2		3	1
	6 REO SECT.8	6	1	5	0	5	3		3	1	1	2	2	0.1		2	1
	7 REO SECT.9	6	1	5	0	5	3		3		1	2	2	0.2		2	1
	9 BAPORO	5	4	1	0	1	2		1		2	0	1	0.5	X		
	10 NEDIALPOUN	6	3	3	2	5	5		3		1	2	2	0.2		2	1
	12 REO SECT.1(A)		0	0	0	0	8		0	40	0	0	0	0.0			
13 REO SECT.1(B)	Inutile	0	0	0	0	8		0	40	0	0	0	0.0				
16 ZOULA	6	1	5	1	6	9		3		2	2	2	0.0		2	1	
17 GOUNDI(B)	6	3	3	0	3	4		3	20	2	3	3	0.0		3	1	
Total		53	42	25	11	31	0		20		14	16			14	6	
SOUROU	1 GUIMOU	6	3	3	3	6	3		3		2	2	2	0.0		2	1
	2 YEGUERE	3	1	2	0	2	5		2	1	1	2	2	0.6		2	1
	3 KAMINA	3	3	0	0	0	3		0		3	0	0	0.0			
	4 BAGNONTENGA	3	0	3	0	3	1		3		1	2	2	0.1		2	1
	5 KOUAYO	3	1	2	0	2	2		2		1	2	2	2.0	X		
	6 GOURAN	3	1	2	0	2	4		2		2	2	2	0.8	X		
	7 BO	6	3	3	0	3	3		3		4	0	3	0.0		3	1
	8 BOUARE	6	3	3	1	4	5		3		2	1	2	0.2		2	1
Total		33	15	18	4	22	1		18		11	15			11	5	
YATENGA	1 SAYE	3	1	2	0	2	2		2	1	1	2	2	1.0		2	1
	2 MERAYAWA	3	0	3	0	3	1	3	500	3	3	3	0.2	X			
	3 SOUMIANGA	6	1	5	1	6	7		3	1	6	2	3	0.0		3	1
	4 YABONSOGO	3	0	3	0	3	1	2	3	100	1	3	3	0.0		3	1
	5 SON-IION	3	1	2	0	2	2		2	1	2	2	2	0.5	X		
	6 GOURCY(C)		0	0	0	0	7		0	12	1	0	0	0.5			
	7 KOUDOUMBO	3	2	1	1	2	3		2	20	2	2	2	0.1		2	1
	8 BOURSOUA	5	2	3	0	3	4		2	10	1	0	2	0.1		2	1
Total		26	7	19	2	21	2		15		14	17			12	5	

													Bâtiments Ecoles	
173	120	81	22	96	6	75	Stade 1	57	68				50	21
154	85	83	14	94	3	79	Stade 2	67	75				52	21
327	205	164	36	190	9	154		124	143				102	42

Note 1) Site pour lesquels l'absence de logements de maître pose des problèmes
Note 2) X...Inadapté
Note 3) Participation des habitants...2 bâtiments sans informations